

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Communes de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS et de BUIS-LES-BARONNIES
Mise en conformité du captage des Lunières

Par arrêté de la Préfète de la Drôme du 5 avril 2022, l'enquête publique relative au projet susvisé est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au lundi 25 avril 2022 inclus.

Une nouvelle permanence aura lieu :

- le lundi 25 avril 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS.

Les permanences suivantes sont maintenues :

- le lundi 11 avril 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de LA ROCHE SUR LE BUIS

- le mercredi 6 avril de 13h30 à 15h30 en mairie de BUIS LES BARONNIES

Les autres modalités d'organisation de l'enquête publique restent inchangées par rapport à l'arrêté initial.